

Haute École Léonard de Vinci

Projet pédagogique, social et culturel

20.06.2024

Le projet pédagogique, social et culturel de la Haute École Léonard de Vinci précise l'ensemble des moyens qui sont mis en œuvre pour atteindre les onze objectifs visés dans l'article 4 du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles.

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre épique, dans le seul but d'alléger le texte.

La Haute École Léonard de Vinci en s'appuyant sur l'innovation et la valorisation des talents a pour mission première la formation de futurs professionnels. Elle associe la proximité, la convivialité, l'intégrité et la responsabilité sociétale à ces lignes de force majeures.

Les activités de la Haute École Léonard de Vinci sont organisées autour des axes définis dans le plan stratégique 2021-2025 « Demain, Vinci » qui se trouve en annexe I.

Conformément au décret Paysage, l'organisation des formations est regroupée en Secteurs, constitués de départements, et soutenue par des services transversaux et académiques. Les trois Secteurs à la Haute École Léonard de Vinci sont les suivants : le Secteur de la santé, le Secteur des sciences humaines et sociales et le Secteur des sciences et techniques (Article 83, §2 du Décret « Paysage » du 7 novembre 2013).

L'organigramme structurel qui se trouve en annexe II permet de visualiser l'organigramme de la Haute École ; celui-ci peut se schématiser de la manière suivante : les étudiants, enseignants et les Secteurs sont au centre de ce modèle. Tout autour, et de manière transversale, tous les services sont identifiés. Ils viennent en support pour appuyer le travail de la mission principale de l'enseignement et de l'apprentissage.



1. Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour intégrer les missions, objectifs et finalités de l'enseignement supérieur visés au Titre Ier, Chapitres I et II, du décret du 7 novembre 2013

1.1. Les missions

La Haute École Léonard de Vinci s'inscrit dans les missions définies pour les établissements d'enseignement supérieur (Art. 2.). Les membres du personnel mettent leurs compétences et qualités au service des trois missions complémentaires suivantes :

1. Organiser des cursus d'enseignement permettant d'octroyer les titres et grades académiques sanctionnant les études supérieures et délivrer les diplômes et certificats, correspondant aux niveaux 6 à 7 du cadre francophone des certifications, et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants, à l'issue des cycles d'études ou par valorisation d'acquis personnels, professionnels et de formations. Ils veillent à former des adultes capables d'assumer leur rôle de citoyens responsables au sein de la société en contribuant à leur esprit critique, dans le souci de leur épanouissement personnel et du bien commun ;
2. Participer à des activités individuelles ou collectives de recherche appliquée en relation étroite avec les milieux professionnels et les institutions universitaires, en les inscrivant dans le cadre des possibilités de développement professionnel offertes aux enseignants et en veillant à en faire bénéficier les étudiants ;
3. Offrir des services à la société, mobilisant leur expertise pointue à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

Ces différentes missions s'inscrivent dans une dimension essentielle de collaborations et d'échanges internationaux, avec des institutions ou établissements fédéraux, régionaux ou d'autres communautés belges ou au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.2. Les objectifs

Dans ces missions d'enseignement, la Haute École poursuit, simultanément et sans hiérarchie, notamment les objectifs généraux suivants (Art.3.) :

- 1° accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;
- 2° promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;
- 3° transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel, artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun ;
- 4° garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;
- 5° développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie ;



6° inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

1.3. Finalités

La finalité de l'enseignement supérieur (Art .4.) est de former des diplômés répondant à ces objectifs généraux. Selon les disciplines, ces objectifs sont atteints à l'issue de formations initiales, complémentaires ou continues appartenant à l'un des types suivants :

- l'enseignement supérieur de type court qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis ;
- l'enseignement supérieur de type long qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie en deux cycles.

La Haute École met en œuvre des méthodes et moyens adaptés, selon les disciplines, afin d'atteindre les objectifs généraux indiqués et de les rendre accessibles à chacun selon ses aptitudes.

La Haute École Léonard de Vinci propose près de vingt bacheliers, une dizaine de masters et plusieurs spécialisations organisés à Bruxelles et en Brabant wallon, encadrés par des équipes pédagogiques regroupées au sein de départements, eux-mêmes rassemblés dans une logique professionnelle par Secteurs (santé, sciences humaines et sociales, sciences et techniques).

1.4. Les moyens pédagogiques

Les équipes d'enseignants sont encouragées à concevoir leurs enseignements dans le cadre d'un travail en équipe articulé selon les unités d'enseignement. Afin de maintenir le haut niveau de qualité des formations, la formation continue tant interne qu'externe des enseignants, permettant l'actualisation et le développement de leurs compétences est soutenue de manière institutionnelle.

La Haute École met à disposition de l'étudiant différents dispositifs visant à favoriser sa réussite et son autonomie tels que par exemple des séances d'information, des outils d'auto-formation, des entretiens individuels, des ateliers, des tutorats, des séances de remédiation. Elle informe les étudiants des exigences relatives à la formation et aux différentes activités d'apprentissage dont celle-ci se compose afin d'encourager l'étudiant à être acteur de sa réussite, tout en favorisant l'accès des étudiants aux moyens d'information modernes disponibles en interne comme en externe. Ceci passe notamment par la mise à disposition d'un environnement numérique (Internet, intranet, etc.), ainsi que par le Service des bibliothèques (bases de données, accompagnement individuel pour la recherche, logiciels d'apprentissage, etc.). Une attention particulière est portée à la mise à disposition de ressources et d'espaces d'apprentissage, tant physiques que numériques. La Haute École met à sa disposition les supports de cours au travers d'un écosystème numérique raisonné.

Dans une société en mutation constante, l'étudiant est invité à s'impliquer dans des activités d'apprentissage et d'intégration professionnelle telles que séminaires, travaux de fin d'études, stages et voyages d'études. Celles-ci pouvant être développées avec le monde socio-économique, dans des programmes européens ou internationaux.

L'objectif poursuivi dans les formations est de permettre aux étudiants, futurs professionnels, d'acquérir les compétences initiales, nécessaires à leur entrée dans le métier qu'ils ont choisi ainsi que de développer leurs capacités d'autoformation et d'apprentissage tout au long de la vie. Pour soutenir cette démarche d'apprentissage tout au long de la vie, la Haute École organise des formations



continues et certificats complémentaires destinés à ses diplômés, au monde des entreprises et des milieux sociaux.

1.5. Les moyens institutionnels

La Haute École Léonard de Vinci est membre de deux pôles académiques, et ses implantations se trouvent sur des sites universitaires ou à proximité du quartier européen. Cette situation garantit aux étudiants et aux membres du personnel, un environnement propice au développement ainsi qu'un réseau d'échanges régionaux, nationaux et internationaux offrant de nombreuses opportunités de collaborations et de services.

La Haute École s'appuie sur une communauté de personnes qui est la force vive de toute action menée et dont elle cherche à assurer l'épanouissement individuel et collectif. Pour ce faire, elle s'appuie sur une démarche qualité, la prise en compte des enjeux des différentes transitions tant numériques que de développement durable.

Des services transversaux et des services académiques proposent un appui mutualisé et de proximité aux équipes d'enseignants ainsi qu'aux étudiants.

La Haute École développe des contacts et des partenariats avec les organisations faisant partie de ses champs de compétences, notamment via sa participation active au sein de différentes organisations professionnelles. Ces relations privilégiées assurent un meilleur ancrage des formations dans le monde professionnel.

2. Définition des missions de la haute école, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions

2.1. Formation initiale

Les programmes de formation, relevant de la formation initiale, de la Haute École Vinci sont développés dans le respect du cadre légal de la Fédération Wallonie-Bruxelles et s'appuient sur les travaux et outils européens, tels que les crédits ECTS, les standards et lignes de conduites européens (ESG), le supplément au diplôme, les cadres des certifications.

Les programmes de formation sont créés selon l'approche programme ce qui implique :

- qu'il s'agit d'un programme de formation partagé qui articule les objectifs de la formation déclinés à partir :
 - d'une vision du diplômé concrétisée dans l'élaboration d'un profil de sortie du diplômé ;
 - d'un référentiel de compétences métier qui identifie, si possible, tant les compétences à l'entrée dans le métier qu'en termes de formation continuée (tout au long de la vie) ;
 - des contraintes légales propres à la nature du diplôme délivré par la formation ;
- que le niveau de maîtrise des compétences certifiées à la fin de la formation soit traduit en acquis d'apprentissage terminaux ;
- que la contribution de chacune des unités d'enseignement et activités d'apprentissage au développement de ces acquis d'apprentissage terminaux soit identifiée et articulée de sorte que le programme de formation soit plus que la somme de ses parties ;
- que la cohérence et l'alignement pédagogique soient respectés tant à l'échelle du programme que de ses composantes (blocs, modules, UE, AcAp). C'est-à-dire que l'organisation des différents champs de savoirs (contenus), l'interdisciplinarité et les dispositifs pédagogiques (méthodes, moyens d'évaluation) démontrent une cohérence explicite et explicitée.



L'implémentation des visions, valeurs et objectifs au travers des programmes de formation fait l'objet d'une attention permanente. Ainsi, comme décrit précédemment, l'adéquation aux métiers et à la société, l'approche « *up and down* », la diversité et la personnalisation de plus en plus grande des parcours, et le développement de compétences multiculturelles, technologiques, sociales et de compétences liées aux transitions sont des incontournables pour Vinci.

Outre les intentions, la qualité d'un programme de formation tient surtout au soutien humain et matériel mis en œuvre pour permettre à chaque étudiant d'acquérir les compétences visées par la formation. Il dépend donc des compétences des enseignants, et de la qualité des outils mis à leur disposition pour les soutenir. Les enseignants sont, pour la plupart, issus des milieux professionnels : ils possèdent à la fois des compétences disciplinaires pointues et des compétences pédagogiques. De plus, des professeurs extérieurs experts de leurs disciplines viennent apporter un regard complémentaire dans différents domaines.

L'expertise soutenant la professionnalisation dans la conception des programmes (ingénierie de formation), la définition des méthodes et outils pédagogiques, et l'accompagnement CAPAES (ingénierie pédagogique), ainsi que celle permettant une intégration judicieuse des technologies au service des apprentissages (ingénierie technopédagogique) est regroupée au sein du Centre de Développement techno-pédagogique (CDTP). Ces expertises sont mises à disposition de l'ensemble de la communauté Vinci : directions, enseignants et étudiants.

2.2. Formation continue

La formation continue à la Haute École Léonard de Vinci s'organise via le Centre de Formation continue Vinci (accessible pour les professionnels externes et membres du personnel) et via l'Académie Vinci (uniquement accessible aux membres du personnel).

Elle est adaptée à la formation d'adultes, et axée vers les besoins concrets des utilisateurs, l'objectif est de permettre l'adaptation des compétences aux évolutions technologiques et aux caractéristiques changeantes des terrains professionnels dans une optique interdisciplinaire et innovante.

Le Centre de Formation continue

Le Centre de Formation continue Vinci propose une offre de formation à l'intention des professionnels des trois Secteurs (santé, sciences humaines et sociales, sciences et techniques). Cette offre de formation se décline en modules courts, modules longs, certificats ARES et événements (colloques, conférences, ...) et est accessible via les chèques-formation et les congés éducation payés.

À l'avenir, il est prévu que le Centre de Formation continue Vinci puisse accompagner les enseignants dans le montage de projets de formations continues pour répondre aux besoins sociétaux, à l'évolution des métiers, et ainsi permettre aux professionnels de rester à jour et de se perfectionner dans leurs domaines.

L'Académie Vinci

Rattachée au Centre de Formation continue depuis janvier 2022, l'objectif de l'Académie est d'offrir aux membres du personnel, via les services transversaux, en partenariat avec le Service des Ressources Humaines, des opportunités de formations en lien avec leurs missions. Des modules de formation plus transversaux sont également proposés.

Au travers de cette interface de formation, l'idée est de mettre à disposition des membres du personnel un support de formation continue visant à la fois le développement professionnel de chacun, la valorisation des talents, le caractère innovant dans les pratiques et la circulation des différentes expertises.



2.3. Recherche

Les activités de recherche appliquée sont indissociables des missions de formation initiale et de formation continue. Elles sont soutenues et coordonnées par un Centre de Recherche interdisciplinaire (CIR).

Dans la mesure des moyens dont dispose la Haute École Léonard de Vinci, ce Centre de Recherche accompagne les enseignants chercheurs novices, engagés et seniors afin de soutenir et promouvoir la recherche appliquée à Vinci, notamment dans le cadre de l'interdisciplinarité de la démarche de recherche.

Il soutient le développement professionnel en lien avec l'évolution constante de la recherche appliquée propre à chaque discipline. Il initie et participe à des projets en interne ou en collaboration au niveau national, voire international.

Les étudiants, en collaboration avec leurs enseignants, sont initiés à cette recherche appliquée dans le cadre de la réalisation d'un travail de fin d'études ou d'un mémoire.

2.4. Service à la collectivité

Le professionnalisme élevé des diplômés, la formation continue et la recherche appliquée constituent en eux-mêmes des services à la société.

Certaines activités d'enseignement, notamment les stages et les travaux pratiques des étudiants, peuvent également être considérées comme telles. Plus spécifiquement, la Haute École peut mettre à disposition son personnel, ses locaux et ses équipements pour répondre aux besoins ponctuels ou réguliers de son environnement socioprofessionnel.

Elle peut également encourager la publication de travaux et la diffusion de certaines réalisations, notamment au travers de la publication en « *open access* ». En outre, la Haute École soutient, dans la mesure de ses moyens, des initiatives liées à des collaborations avec des organismes axés sur des problématiques sociétales et humanitaires, telles que la promotion de la culture, la lutte contre les injustices sociales et les relations Nord-Sud.

3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la haute école

3.1. Formation initiale

Enseignement de type court

La Haute École organise des formations de type court (le type court correspondant à un cycle professionnalisant de 180 crédits en 3 ans ou de 240 crédits en 4 ans, dont le niveau de diplôme est positionné au niveau 6 du cadre de certification européen) donnant accès au grade de bachelier. Les formations couvrent 6 domaines et sont réparties au sein de trois Secteurs :

Dans le **Secteur de la santé** : diététique et technologique de laboratoire médical (domaine 14) ; audiologie, technologique en imagerie médicale, sage-femme et soins infirmiers (domaine 15) ; ergothérapie, podologie-podothérapie et psychomotricité (domaine 16).

Dans le **Secteur des sciences humaines et sociales** : accueil et éducation du jeune enfant (domaine 10bis) ; assistant en psychologie, coaching sportif, éducateur spécialisé en activités socio-sportives et logopédie (domaine 10).



Dans le **Secteur des sciences et techniques** : bioqualité en alternance (domaines 17 et 19) ; chimie orientation chimie appliquée et informatique orientation développement d'applications (domaine 17).

La Haute École est associée à d'autres établissements de l'enseignement supérieur et co-diplôme à ce titre deux formations de type court dans le Secteur de la santé : orthoptie et hygiéniste bucco-dentaire (domaine 15).

Les spécificités de l'enseignement de type court sont de dispenser des activités associant étroitement la théorie et la pratique ; il s'adresse à des étudiants davantage motivés par l'action concrète que par une démarche essentiellement théorique. La finalité des parcours d'études est de diplômer des étudiants dont la formation initiale leur permet de se développer progressivement au cœur de leur terrain professionnel sur la base de savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis tout en témoignant de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances, méthodes et pratiques de sa spécialité. Celui-ci amène les étudiants à formuler ou mettre en œuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes. Ils sont formés à agir, avec une marge d'initiative étendue, dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de leur travail.

Une place centrale est donnée aux stages, accompagnés à la fois par des enseignants spécialisés et des professionnels aguerris/experts. Ils permettent une immersion professionnelle dans la formation. Les stages facilitent l'intégration des contenus de la formation. De plus, ceux-ci permettent d'accéder à un tissu professionnel spécialisé, précieux pour les futurs diplômés. Les méthodes usitées sont diversifiées, allant de dispositifs transmissifs à des pédagogies actives, telles que situations d'intégration, classes inversées, séquences d'apprentissage interdisciplinaires, séminaires, étude de cas, outdoor, simulation.

Enseignement de type long

La Haute École organise des formations de type long. Le type long correspond à une formation hautement spécialisée d'un domaine de travail ou d'études spécifiques en deux cycles, le premier d'une durée de 3 ans, sanctionné par le grade de bachelier de transition, et le second d'une durée de un ou de deux ans, sanctionné par le grade de master situé au niveau 7 du cadre européen des certifications.

Les formations dispensées à la Haute École couvrent 3 domaines et sont réparties au sein de deux Secteurs :

Dans le **Secteur de la santé** : kinésithérapie (domaine 16) ; sciences infirmières (domaine 15).

Dans le **Secteur des sciences humaines et sociales** : enseignement section 1, enseignement section 2 (organisé en horaire de jour et horaire décalé) et enseignement section 3 éducation physique et éducation à la santé, français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté, français et éducation culturelle et artistique, français et langues anciennes, français et religion, français langue étrangère et français langue d'apprentissage, langues germaniques (organisé en horaire décalé), mathématiques et formation numérique, sciences, sciences humaines (domaine 10bis).

L'enseignement de type long dispense des formations à la fois théoriques, scientifiques et opérationnelles permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances, les méthodes, les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités.

Les études organisées sont marquées par la pluridisciplinarité. Les étudiants sont formés à agir en vue de formuler ou de mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de



savoirs, de projets (ou de procédures). Le positionnement du grade sanctionnant des études de niveau 7 de l'enseignement de type long justifie la présence d'une initiation à la recherche.

Les diplômés peuvent accéder aux études doctorales de l'université sous certaines conditions (art.115).

3.2. Formation de spécialisation

La Haute École Vinci organise, en complément des formations initiales, des bacheliers et, sous certaines conditions, des masters de spécialisation en enseignement, respectivement positionnés au niveau 6 et 7 du cadre européen de certification.

Dans le **Secteur de la santé** : Bachelier de spécialisation en anesthésie, en oncologie, en pédiatrie et néonatalogie, en santé mentale et psychiatrie, en santé communautaire, en soins intensifs et aide médicale urgente, en soins péri-opératoires, interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, interdisciplinaire en radiothérapie (domaine 15) ; bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé (domaines 15, 16, 17 et 19) ; master de spécialisation en nutrition et transition alimentaire (domaine 14).

Dans le **Secteur des sciences humaines et sociales** : Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement (domaine 10), master de spécialisation en formation d'enseignants (domaine 10 bis).

Dans le **Secteur des sciences et techniques** : Bachelier de spécialisation Business Data Analysis (domaine 17).

4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la haute école et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités

La Haute École Vinci est une institution faisant partie de l'enseignement libre confessionnel reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle veille à favoriser les relations humaines harmonieuses dans la continuité de la mission de l'école chrétienne qui, place la personne de l'élève au cœur de son projet éducatif et l'ouvre sans réserve sur la totalité de l'expérience humaine. La Haute École se dote d'un projet éducatif et pédagogique inspiré par les valeurs chrétiennes qui tiennent compte de la primauté de la personne, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine ou de nationalité. La Haute École inscrit ses missions dans une vision où ses étudiants sont préparés à jouer un rôle de citoyen responsable au sein d'une société pluraliste.

La vision de la Haute École s'inscrit dans la volonté de bâtir une communauté d'acteurs de changement dont l'expertise est reconnue par les secteurs professionnels et académiques ; où sont valorisés les talents de chacun ; où les étudiants sont acteurs de leur propre formation.

La Haute Ecole prépare avec optimisme la réponse aux grands enjeux sociétaux du XXI^e siècle, en proposant à l'ensemble de la communauté de développer les compétences de demain, d'aiguiser son regard critique, de développer sa créativité en s'appuyant sur une réflexion éthique exempte de discrimination et de préjugés. Elle a à cœur d'encourager la communauté Vinci à agir en citoyens responsables pour un avenir durable.



5. Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec

La Haute École Léonard de Vinci veille au bien-être global de la personne étudiante ; les accompagnements qui lui sont proposés sur les plans sociaux et pédagogiques s'inscrivent dans le respect de la diversité des parcours sociaux.

Pour ce qui relève de la réussite académique, la Haute Ecole soutient la réussite du plus grand nombre, en donnant à chacun, quels que soient son histoire et son profil, l'opportunité d'apprendre et de se former dans le supérieur, sans pour autant diminuer les exigences de la formation.

Les accompagnements offerts aux étudiants (aide à la réussite, orientation, accompagnement des adultes en reprise d'études, accompagnement des besoins spécifiques, accompagnements individuels et collectifs étudiants) reposent, par ailleurs, sur un travail de collaboration étroit avec la communauté Vinci (services supports, enseignants, pairs étudiants). Ce travail d'accompagnement s'exerce tout au long du parcours de l'étudiant : il n'est pas limité à la première année, même si cette année de transition fait l'objet d'une attention soutenue.

5.1. Avant l'entrée en formation

Pour permettre aux étudiants d'affiner leur choix d'études avant leur inscription, la Haute École met à leur disposition une plateforme, qui leur permet de découvrir, via des tests diagnostiques, les prérequis attendus pour certaines des formations offertes à la Haute École. En plus de ces tests, les (futurs) étudiants ont la possibilité de se mettre à niveau dans les disciplines de leur formation grâce à des exercices contextualisés, conçus par les enseignants de la Haute École. La plateforme mentionnée précédemment se présente ainsi comme un outil d'aide à l'orientation et comme un outil de mise à niveau.

Lors des salons d'information, ou encore à l'occasion de journées portes ouvertes, de cours ouverts, d'accueil de classes de secondaire dans les locaux de Vinci, les futurs étudiants sont également sensibilisés au processus d'orientation, grâce à des conseillères éponymes.

Dans le cadre d'une reprise d'études, les adultes qui souhaitent se former à Vinci peuvent également bénéficier d'un accompagnement spécifique, offert par des conseillères spécialisées en valorisation et acquis de l'expérience (VAE). Cet accompagnement, loin de se réduire à une simple aide administrative, vise à faciliter leur insertion au sein de la Haute Ecole.

5.2. Lors des journées de rentrée

L'accueil des étudiants de première année du cycle 1 s'organise autour d'une politique volontariste d'inclusion de tous les étudiants. Depuis la rentrée 2021-2022, la Haute École a en effet fait le choix de supprimer les propédeutiques organisées dans certains départements pour offrir le contenu proposé dans celles-ci à tous les étudiants entrants, et non plus à quelques-uns d'entre eux (équité d'accès aux formations et renforcement de l'accessibilité de celles-ci pour tous). Des activités, réunies sous un label unique, sont ainsi déployées avant l'entrée dans la formation, lors des journées d'accueil, durant les premiers jours et semaines de formation, puis tout au long de la première année d'études. L'ensemble de ces activités vise à affilier les étudiants à leur nouvel écosystème d'apprentissage sur trois dimensions dont la recherche a montré la centralité pour la réussite : l'affiliation sociale ; l'affiliation institutionnelle ; l'affiliation intellectuelle et professionnelle (Coulon, 1997). Ces activités sont prises en charge par différents acteurs (enseignants, pairs étudiants, conseillers, services supports) et contextualisées à la formation d'ancrage des étudiants.



Leur premier jour de formation, les étudiants sont accueillis sur les différents sites par le Service Communication et une équipe d'étudiants qui les orientent dans leur nouvel environnement. Au sein de chaque département, un moment d'accueil est organisé par les équipes enseignantes. Lors de ces séances, les étudiants reçoivent de premières informations sur leur nouvel environnement (présentation du département, de la Haute École ; présentation et prise de contact avec le Service Accompagnement des étudiants et le Service Psycho-social, découvertes des outils numériques via des *serious games* ; visite guidée du site avec des étudiants). Ces temps d'accueil sont aussi l'occasion de partager des moments conviviaux, de créer des premiers liens, de familiariser les étudiants avec leur nouveau milieu d'apprentissage.

Dans les premiers jours et semaines de formation, les étudiants bénéficient d'un accompagnement de proximité : des activités de parrainage sont mises en place dans plusieurs formations ; une offre de tutorat numérique est déployée sur tous les sites de la Haute École, en présentiel, pour répondre aux questions des étudiants ; des ateliers sur la transition secondaire-supérieur sont organisés par le Service Accompagnement des étudiants. Les étudiants peuvent également bénéficier d'entretiens individuels, non-directifs, proposés par des conseillers spécialisés en « Aide à la réussite » (accompagnement méthodologique) ou en orientation (examen du choix d'études, confirmation de l'orientation professionnelle choisie). Plusieurs départements organisent aussi des monitorats (accompagnement de proximité sur la transition secondaire-supérieur ; ce type d'accompagnement, complémentaire au tutorat, est pris en charge par des enseignants). Les équipes enseignantes offrent, par ailleurs, aux étudiants des séances de questions-réponses, avec feedbacks ; des exercices de révision ou d'intégration ; des compléments aux cours pour se mettre à jour dans les prérequis assignés à la formation. Le Service des Bibliothèques intervient aussi dans les différents départements pour présenter l'éventail de services à destination des étudiants ainsi que les nombreux outils de recherche documentaire et d'apprentissage.

5.3. Tout au long de l'année

En plus des activités déjà décrites, des activités liées au calendrier académique sont proposées aux étudiants (préparation au blocus, aux stages ; apprentissage explicite au travail de groupe ; séances d'accompagnement pour préparer la consultation des copies d'examen ; étude dirigée ; informations relatives au règlement des études...). Lors de l'évolution des réglementations, des séances d'information peuvent également être proposées aux étudiants.

Des lieux et des espaces d'apprentissage sont mis à disposition des étudiants pour leur permettre d'étudier et de collaborer dans une atmosphère de travail optimale. Parmi ces espaces d'étude et de travail, certains sont proposés par le Service des Bibliothèques, avec un accès à des ressources de qualité tant physiques que numériques. Ces espaces sont animés par des professionnels de la recherche d'informations et de la documentation. Ces animations peuvent prendre diverses formes, notamment celles de collaborations avec les enseignants, en lien avec le contenu de leurs enseignements. Elles permettent l'élaboration de formations sur-mesure autour de l'usage de ressources, d'outils ou de logiciels en lien avec le domaine de formation.

Les enseignants ont également un rôle à jouer dans la réussite, c'est pourquoi une attention particulière est portée à la formation et au soutien pédagogique des enseignants, notamment pour les accompagner dans le développement des compétences pédagogiques et numériques utiles à la création et l'animation des dispositifs d'enseignement-apprentissage. Ce travail se fait par le biais d'une équipe pluridisciplinaire de conseillers dédiés au sein du Centre de Développement techno-pédagogique (CDTP). Les missions du CDTP sont de déployer la vision pédagogique Vinci dans les formations, d'accompagner le développement professionnel des enseignants et d'aider les étudiants à s'approprier les outils de l'écosystème numérique Vinci.



En plus de ces accompagnements de type pédagogique, les antennes du Service Psycho-social au sein de toutes les implantations offrent un soutien individuel aux étudiants, basé sur la confidentialité et la bienveillance. Les intervenants psycho-sociaux assurent un premier accueil, une écoute aux étudiants et, si nécessaire, les réorientent vers des services compétents. L'aide sociale peut prendre diverses formes, allant de l'information administrative aux aides financières adaptées à chaque situation.

6. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers

La Haute École s'inscrit pleinement dans le processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur en favorisant au maximum la mobilité des étudiants, du personnel enseignant et du personnel administratif grâce à son Service des Relations internationales (RI). Elle met ainsi en évidence les valeurs humaines et professionnelles qui les aident à devenir des citoyens européens et du monde, actifs et responsables. Une place de choix a toujours été accordée à la mobilité internationale à la Haute École Vinci. Dans le monde en transition tel que nous le vivons, il est d'autant plus important de favoriser l'ouverture interculturelle, l'ouverture à d'autres approches, pour trouver des solutions innovantes aux défis majeurs d'ordre sociétaux ou professionnels.

L'application du système des ECTS garantit à chacun la prise en compte dans son cursus, des cours et des activités réalisées à l'étranger, dans le respect de la cohérence et de la progression des formations.

Le programme Erasmus+ est central dans la stratégie internationale de la Haute École. Celle-ci partage une vision ambitieuse d'un espace européen de l'éducation visant à répondre aux défis liés à l'emploi et à la cohésion sociale. Grâce à son vaste réseau, la Haute École a pu bâtir des liens de réciprocité durable avec des institutions d'enseignement supérieur partageant des intérêts pédagogiques similaires et répondant à des standards de haut niveau.

L'objectif de la Haute École Léonard de Vinci est que chaque étudiant vive une expérience internationale, à travers les initiatives Erasmus+. Celles-ci mettent l'accent sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la participation à la vie démocratique, ou encore l'intégration de l'internationalisation dans la conception des programmes (semaines internationales et « Collaborative Online International Learning »). La Haute École Léonard de Vinci soutient financièrement la mobilité des étudiants via différents fonds ou en octroyant elle-même des bourses pour certains stages à l'étranger.

Des formations dédiées au personnel et à l'intégration de l'aspect international sont également développées en ce compris des possibilités de formation en langues.

La Haute École Léonard de Vinci met également l'accent sur la solidarité avec les pays du Sud et réfléchit à la nature et à l'éthique de ses partenariats. La Haute École Vinci est, par exemple, engagée depuis deux décennies dans un partenariat avec les pays du Sud et a développé de nombreuses expériences en Afrique, en Amérique latine, en Asie et, plus spécifiquement, dans les pays de la francophonie, notamment par le biais des programmes de renforcement des capacités.



7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la haute école et de la circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités académiques de la Haute École

La Haute École Vinci voit son organisation et sa structure régies principalement par le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles, le Code des sociétés et associations du 23 mars 2019 ainsi que ses statuts publiés au Moniteur belge le 27 janvier 2020.

Elle dispose notamment, conformément au décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles, des organes institutionnels suivants, ainsi que d'organes de participation spécifiques dont

- ★ un Pouvoir Organisateur (PO) ;
- ★ un Conseil d'administration (OG) ;
- ★ un Collège de direction (CoDir) ;
- ★ des Conseils de Secteur ;
- ★ des Conseils de département ;
- ★ un Conseil Social (CS) ;
- ★ un Conseil Pédagogique (CP) ;
- ★ un Conseil des Étudiants (CEHE) ;
- ★ un Conseil d'entreprise ;
- ★ un Comité pour la prévention et la protection du travail.

Ces différentes instances, composées conformément aux exigences réglementaires spécifiques, assurent la représentation des membres du personnel et des étudiants. Les débats dans ces instances permettent l'expression des opinions de chaque partenaire, le partage des expériences, la représentation d'un groupe spécifique, la transmission de l'information ou encore l'exercice d'un pouvoir de décision spécifique.

Ainsi, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, les étudiants du Conseil des Étudiants (CEHE) collaborent activement au sein des conseils prévus décrétalement pour répondre aux différentes problématiques rencontrées par la Haute École. Au sein des Secteurs et des cursus, les Conseils de Secteurs et départementaux jouent un rôle essentiel en tant que lieux de concertation privilégiés. Ils réunissent les délégués étudiants, la direction de Secteur et les chefs de département pour aborder notamment, le programme de formation et les modalités d'enseignement et d'évaluation.

La Haute École accorde une attention soutenue à l'information de ces activités au quotidien, que ce soient à destination des étudiants potentiels et actuels, les diplômés, mais également et de manière plus large, nos partenaires, nos bailleurs de fonds et le public. Cette communication soutient et fournit des informations relatives aux diverses possibilités d'apprentissage offertes aux étudiants : nouveaux cursus, évolutions de cursus, formations continues, parcours post-formation initiale. Elle met également en valeur nos activités de recherche et de services à la collectivité. Elle témoigne de notre dynamisme au sein de la communauté.

La communication externe est assurée par le Service Communication. Le site web de la Haute École en est la principale vitrine pour les publics qu'elle souhaite toucher (futurs étudiants, partenaires, etc.). La Haute École est aussi active sur les réseaux sociaux. Des campagnes d'affichages sont également lancées régulièrement afin d'informer sur l'offre de formations de la Haute École. Une brochure papier est éditée annuellement.



8. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la haute école dans son environnement social, économique et culturel

La Haute École Vinci est riche de la diversité de ses campus, répartis dans deux régions, Bruxelles-Capitale (Ixelles et Woluwe) et Région wallonne (Ottignies-Louvain-La-Neuve). Les implantations se trouvent sur des sites universitaires ou à proximité du quartier européen rencontrant une diversité de publics.

8.1. Au niveau institutionnel

Elle veille à s'intégrer à son environnement, par sa participation active à la vie de ses différents campus, par son engagement dans diverses organisations et regroupements professionnels, par les relations, partenariats et synergies établies avec le monde académique local, européen et international et en ouvrant la composition de son assemblée générale à des représentants du monde social, économique et culturel. Elle implique ces partenaires au travers des « advisory board » de chaque Secteur qui conseillent et challengent les formations.

Elle assure la représentation des intérêts de l'enseignement supérieur au sein des institutions économiques, sociales et culturelles locales et internationales.

Elle prend part au développement social, économique et culturel en organisant une offre de formation continuée, qui s'adresse à des membres du personnel d'établissement d'enseignement, d'entreprises ou d'organisations professionnelles sociales et culturelles. Les partenaires économiques, sociaux et culturels sont, par ailleurs, étroitement associés dans les formations initiales à l'encadrement des stagiaires, à la direction et évaluation des travaux de fin d'études et des séminaires ou, le cas échéant, à l'alternance.

Grâce à la collaboration avec le monde professionnel, la Haute École est mieux armée pour évaluer le niveau des enseignements qu'elle dispense et son adéquation à l'évolution des métiers, dont l'impact de la transition numérique sur ceux-ci ; elle peut également progresser dans sa démarche qualité par des retours directs des terrains.

8.2. Au niveau des membres du personnel

La Haute École encourage les contacts entre ses enseignants et le monde professionnel. Les enseignants peuvent offrir à celui-ci un potentiel humain et scientifique de qualité ainsi que l'équipement de leurs laboratoires pour réaliser des activités de formation continuée et de recherche appliquée. En raison de leurs compétences, et en prolongement de leurs missions dans les formations, des membres de la Haute École participent à différents organismes ou activités d'intérêt général.

Le recours à des professionnels exerçant une activité pédagogique à temps partiel (en fonction accessoire) au sein des équipes pédagogiques des différentes formations permet de maintenir un lien très étroit avec le monde économique et ses réalités de terrain.

De plus, les membres du personnel peuvent se voir proposer, par exemple dans le cadre de journées de travail ou d'activités de convivialité, des possibilités d'activités culturelles ou sportives.

8.3. Au niveau des étudiants

Une attention particulière est portée à l'intégration, au sein de nos formations, d'activités ouvrant les horizons des étudiants au monde socio-culturel, qu'il s'agisse de visites culturelles, de rencontres avec des intervenants ou personnalités ou encore de soutenir les étudiants dans le montage de projets culturels en lien avec leurs apprentissages.



La Haute École met ses infrastructures à disposition des étudiants ainsi que des membres de la communauté au sein de laquelle elle s'insère pour des activités culturelles, sportives ou folkloriques.

La mobilité étudiante et enseignante s'inscrit également dans une démarche visant à promouvoir les échanges interculturels autant au niveau national qu'international. Par ailleurs, le positionnement de nos campus, dans des régions rassemblant des publics représentant une large diversité culturelle, favorise ceux-ci.

9. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la haute école

Les démarches d'évaluation de la qualité sont de plus en plus reconnues comme une composante nécessaire dans l'enseignement supérieur. Elles témoignent de la préoccupation à soutenir l'évolution des institutions, des programmes et des enseignements.

Le développement des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est guidé par les standards et lignes de conduites européens (ESG), le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que le référentiel de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES).

Au sein de la Haute École, cette démarche qualité se concrétise par :

- la participation active aux démarches d'auto-évaluation institutionnelle ;
- la promotion de la réalisation de portfolios reprenant les éléments utiles à une démarche d'évaluation continue des départements de formations ;
- la rédaction et le suivi de plans d'actions coordonnés aux différents niveaux de l'institution.

La qualité des programmes de formation est également évaluée au travers du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), coordonné au niveau institutionnel et en lien avec les différents services.

Un Service Qualité assure la professionnalisation de l'organisation. Il soutient la mise en œuvre du plan stratégique. Pour ce faire, il met à disposition des outils de diagnostic et de pilotage pour toutes les instances décisionnelles de la Haute École. Il intervient dans la définition de processus, la mise en place de conseillers qualité, l'implémentation d'éléments de gestion de projets.

10. Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'un domaine d'études ou entre les domaines d'études organisés par la Haute École

Dans un monde où l'hyperspécialisation est de mise, l'interdisciplinarité permet de résoudre et d'anticiper des problèmes complexes, en s'appuyant sur l'expertise de chaque spécialité. Durant son parcours d'études, chaque étudiant a l'opportunité de développer des savoir-faire sociaux et des compétences transversales, nécessaires au travail pluri, multi, inter et transdisciplinaire. Cette acquisition est développée au travers des stages, de manière transversale dans des unités d'enseignement du programme, ou au travers d'UE spécifiquement dédiées à la collaboration interdisciplinaire. Cette dimension interdisciplinaire peut également être abordée dans les TFE et mémoires ou encore dans le cadre d'enseignements par problèmes ou par projets. Tous ces formats sont présents actuellement à la HE Vinci avec des degrés d'implémentation divers selon les départements.



Au sein de la Haute École Vinci, l'intégration et la promotion des objectifs de développement durable occupent une place centrale dans la vision et les objectifs de l'établissement. Elles constituent une illustration concrète d'un sujet interdisciplinaire par nature.

La cellule Vinci Transition, qui travaille en étroite collaboration avec les implantations et les acteurs, identifie les axes prioritaires et coordonne la transition. À terme, la Haute École souhaite que chaque étudiant ait été sensibilisé et formé aux différents objectifs du développement durable et qu'il soit capable de jouer un rôle actif dans ce domaine en tant que citoyen et professionnel.

11. Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour exécuter le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, tel que modifié

La Haute École Vinci s'inscrit pleinement et sans réserve dans la vision d'un enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études et à l'insertion socioprofessionnelle par les étudiants bénéficiaires.

Une personne de contact genre a la charge de promouvoir la politique genre. Ses missions sont de favoriser la mise en réseau, la sensibilisation et l'information au sein de la Haute École. L'intégration de la dimension de genre est définie comme la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

À l'encontre d'un discours avançant que tout étudiant doit s'intégrer aux codes de l'enseignement supérieur ou, à l'inverse, que l'enseignement supérieur devrait s'adapter aux besoins de tout étudiant pour favoriser sa réussite, une approche inclusive des apprentissages pose comme norme la diversité des parcours étudiants. Reconnaître la diversité des parcours induit, pour une école à volonté inclusive comme la Haute École Léonard de Vinci, de rendre de plus en plus accessibles ses environnements matériels et sociocognitifs d'apprentissage, de sorte à faciliter la participation de tous aux formations proposées. Cette accessibilité ne réduit pas pour autant l'excellence des formations : celle-ci est désormais envisagée sous le mode de la pluralité et des apports de la diversité au bien sociétal commun. Cela nécessite également que les parcours singuliers soient accompagnés, avec pour intention d'augmenter leurs opportunités de développement de compétences tout au long de la vie.

Différents services de la Haute École (le Service Accompagnement des Etudiants et le Service Psycho-social) sont destinés, en étroite collaboration avec les départements, à la prise en compte de la variété des profils des étudiants, leurs actions se situent tant dans le soutien direct que dans l'accompagnement. Certaines de ces actions sont par ailleurs régies par décrets.

Les étudiants disposent ainsi de différentes possibilités légales de flexibilité de parcours : des passerelles pour faciliter la transition entre différentes filières, la valorisation de crédits acquis lors d'études supérieures précédentes, les allègements d'études, les aménagements spéciaux pour les étudiants à profils particuliers, tels que les sportifs de haut niveau ou les étudiants en situation de handicap, ou encore, la possibilité de se réorienter vers une autre formation.

Les candidats en demande de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) sont eux accompagnés individuellement, pour faire reconnaître et valoriser leurs compétences en fonction de la formation visée. Exemple d'accompagnement régi par décrets, la VAE est un dispositif fondé sur le principe que l'expérience professionnelle ou personnelle permet d'acquérir des compétences et des savoirs qui peuvent être valorisés dans le cadre d'une reprise d'études.



La Haute école accompagne également les étudiants dans leur orientation ou réorientation académique et professionnelle. Concrètement, des conseillères, certifiées en orientation scolaire et professionnelle, proposent des entretiens individuels et collectifs pour accompagner les étudiants dans leurs choix personnels et professionnels, dans une perspective de Long Life Learning.

La cellule ABS, mise en place dans le cadre du décret Enseignement supérieur inclusif, a pour mission d'accueillir les demandes d'aménagements des étudiants présentant une déficience avérée, un trouble spécifique de l'apprentissage reconnu ou une maladie invalidante et qui souhaitent entamer ou poursuivre des études supérieures. Le statut d'étudiant à besoins spécifiques est octroyé par la cellule ABS. Les sportifs et artistes de haut niveau peuvent également bénéficier de ce statut qui permet à l'étudiant d'obtenir certains aménagements dans le cadre des activités d'enseignement ou des modalités d'examen.

Pour ce qui concerne, cette fois, l'accompagnement social et non plus pédagogique, le Conseil Social est consulté par l'organe de gestion ou par le Collège de direction sur toute question relative aux conditions matérielles et sociales des étudiants. Il lui revient notamment de gérer, en concertation avec les organes de gestion de la Haute École, les fonds disponibles pour les besoins sociaux des étudiants. Le Conseil Social veille au bon fonctionnement d'un service social au niveau de chaque implantation dont la supervision est assurée par la cellule sociale. À titre individuel, les étudiants disposent d'antennes sociales au sein de toutes les implantations. À travers leurs permanences et leurs entretiens, les intervenants psycho-sociaux assurent notamment un premier accueil, une écoute et un soutien avec, si nécessaire, une réorientation vers un service plus spécifiquement compétent, interne ou externe à la Haute École. L'aide sociale prend différentes formes, telles que de l'information et des conseils pour les démarches administratives (bourse, chômage, CPAS, etc.), un soutien et un accompagnement dans les contacts avec les organismes extérieurs, ou encore des aides (par exemple, financières) adaptées à chaque situation.







Demain, Vinci
notre plan stratégique,
touche l'ensemble de notre communauté.

Nous souhaitons le faire connaître largement
auprès de tous nos partenaires en Belgique
mais aussi à l'international.

Les axes
qui le composent sont essentiels pour demain.
Ce plan est ambitieux mais nous ne doutons pas
de sa réussite au regard des talents, de la force
créatrice de tous ceux qui en font partie.

Nous comptons sur vous tous.
Ensemble, faisons-le vivre
par les nombreuses actions qui
seront menées de 2022 à 2025 !





5. Efficacité interne

INTENTIONS

- Mettre en place des pratiques de gestion saines et de simplification administrative pour exceller dans nos domaines et utiliser au mieux nos ressources humaines et financières

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Notre patrimoine immobilier est géré dynamiquement et de manière optimale en tenant compte des enjeux pour garantir un environnement étudé et de travail de qualité
- Des indicateurs de gestion servent de support à tous les niveaux de l'organisation pour objectiver les prises de décisions et soutenir un pilotage efficace
- Les processus de gestion (en ce qui concerne la gestion de crise, mesures d'urgence, ...) sont élaborés et optimisés pour permettre une gestion transversale, en réseaux, et favoriser la collaboration





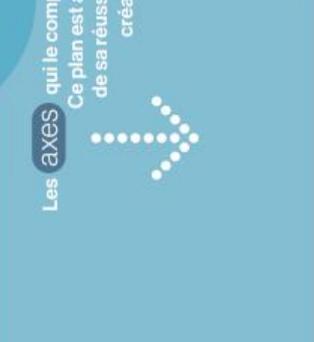
4. Ressources humaines

INTENTIONS

- Être reconnu en tant qu'employeur de référence au niveau de notre secteur d'activité par la qualité de notre environnement de travail (espace, culture, expérience employée, management) et la mobilisation du potentiel (formation, mobilité interne, internationale, de notre communauté au travail (tous types de personnes))

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- La gestion des talents est développée afin de permettre à tous les membres de la communauté du personnel Vinci de mobiliser leurs potentialités favorisant ainsi leur épanouissement professionnel
- Les politiques et pratiques de gestion RH s'ancrent dans les réalités de terrain et les meilleures pratiques RH pour faire du trajet de chaque membre du personnel au sein de Vinci une expérience positive favorisant le bien-être au travail, l'engagement et la fidélisation
- La dimension humaine et l'accompagnement du changement sont intégrés aux processus de décision et d'opérationnalisation pour réduire la transformation organisationnelle


3. Nouveaux modèles

INTENTIONS

- Augmenter les opportunités de développement de compétences tout au long de la vie
- Développer l'accompagnement à la réussite des parcours singuliers

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Du sein est donné aux membres du personnel à la diversification des parcours d'apprentissage
- Des formations alternatives sont développées pour augmenter le taux de diplomation de l'enseignement supérieur
- Chaque département permet aux étudiants de personnaliser leur portefeuille de compétences
- La construction des programmes de formation intègre une réflexion sur les facteurs et conditions favorisant la réussite
- Les synergies entre formations initiales et continues sont soutenues et organisées





2. Démarrage professionnel et orientation métier

INTENTIONS

- Mettre en avant la capacité de nos professionnels à agir sur eux-mêmes et leur environnement

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Les programmes de formation sont évalués pour valider l'acquisition progressive des compétences professionnelles attendues
- Les compétences professionnelles transversales de nos diplômés sont mises en valeur pour démontrer leur adéquation entre le diplôme et la demande sociale
- Les membres de la communauté Vinci diffusent leurs résultats de recherche pour encourager la curiosité professionnelle et enrichir les contenus de formation





1. Numérisation et compétences transversales

INTENTIONS

- Développer l'usage sûr et critique des technologies professionnelles de l'ensemble de la communauté Vinci
- Développer l'attitude citoyenne, responsable, active, critique et solidaire de l'ensemble de la communauté Vinci

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Une expérience d'internationalisation est proposée à chaque étudiant pour développer une pensée complexe et envisager le monde de manière plus ouverte et inclusive
- Les compétences numériques des étudiants sont développées pour qu'ils soient capables de s'adapter aux différents contextes de terrain professionnel
- Les compétences numériques des membres du personnel sont développées pour qu'ils soient capables de s'adapter aux différents contextes professionnels et d'enseignement
- Un projet collectif et une expérience de collaboration interprofessionnelle sont vécus par chaque étudiant pour développer les compétences professionnelles transversales citoyennes
- Les activités intègrent systématiquement un aspect de développement durable (écologique, social et économique) en vue de sensibiliser l'ensemble de la communauté Vinci

Projet pédagogique, social et culturel – Haute École Léonard de Vinci

18

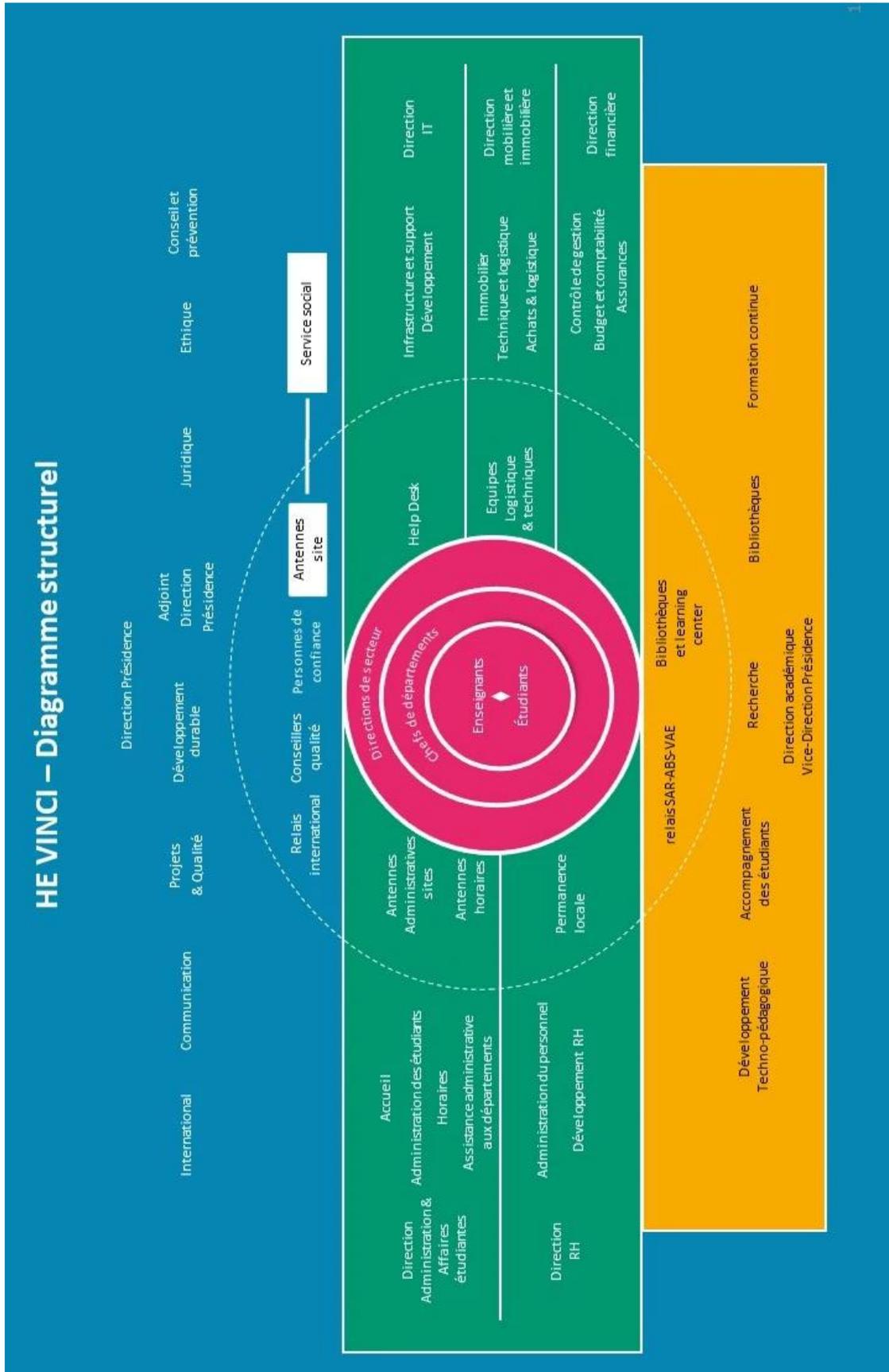


Table des matières

1. Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour intégrer les missions, objectifs et finalités de l'enseignement supérieur visés au Titre Ier, Chapitres I et II, du décret du 7 novembre 2013	2
1.1. Les missions	2
1.2. Les objectifs	2
1.3. Finalités	3
1.4. Les moyens pédagogiques.....	3
1.5. Les moyens institutionnels.....	4
2. Définition des missions de la haute école, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions.....	4
2.1. Formation initiale	4
2.2. Formation continue	5
Le Centre de Formation continue	5
L'Académie Vinci	5
2.3. Recherche.....	6
2.4. Service à la collectivité	6
3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la haute école.....	6
3.1. Formation initiale	6
Enseignement de type court	6
Enseignement de type long.....	7
3.2. Formation de spécialisation	8
4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la haute école et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités.....	8
5. Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec.....	9
5.1. Avant l'entrée en formation.....	9
5.2. Lors des journées de rentrée.....	9
5.3. Tout au long de l'année.....	10
6. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers	11
7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la haute école et de la circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités académiques de la Haute École.....	12
8. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la haute école dans son environnement social, économique et culturel	13
8.1. Au niveau institutionnel	13
8.2. Au niveau des membres du personnel.....	13
8.3. Au niveau des étudiants	13
9. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la haute école	14



10. Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'un domaine d'études ou entre les domaines d'études organisés par la Haute École	14
11. Description des moyens mis en œuvre par la haute école pour exécuter le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, tel que modifié	15
Annexes	17
Annexe I : Plan stratégique de la Haute École Léonard de Vinci 2021-2025	18
Annexe II : Organigramme structurel	19
Table des matières	20

